

Bulletin Communal

Hiver 2018 n°52



Vains



Le 1er Noël à la Grange des Dîmes en 2009

- À l'initiative de René **MOREL**
- Organisé par des élèves de la **MFR**



10ème édition des Noëls des enfants à VAINS



Le mot du Maire

En cette fin d'année 2018, l'occasion m'est donné de faire le point sur le second semestre de l'année.

Je souhaiterais saluer tous les acteurs, les membres du comité des fêtes mais également tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour faire de notre traditionnelle fête de la baie une jolie réussite. Elle permet à tous les Vainquais de se retrouver pour un sympathique moment de convivialité.

Saluer également la famille Lefranc pour l'organisation de son festival devenu annuel, qui a permis

à de nombreuses familles de découvrir une exploitation agricole convertie à l'agriculture biologique.

Saluer le Conseil Municipal qui contribue à l'avancée des projets de notre commune comme le chantier de la route des Granges qui est maintenant bien engagé et permet de penser que les trois logements prévus pourront être livrés à la fin du premier semestre 2019. Ainsi grâce au concours du Conseil Départemental nous aurons réussi à revaloriser du patrimoine communal situé au centre de notre commune.

La halte randonneur, propriété de la Communauté d'Agglomération, située à Saint Léonard est désormais en capacité d'accueillir ses premiers randonneurs. Il s'agit de la première étape d'un projet qui consiste à faire de cet endroit un lieu de rencontre pour les habitants et un d'accueil pour les touristes de passage. Le chemin sera encore long avant d'atteindre l'objectif souhaité.

Le projet concernant la mise en place de l'assainissement collectif route des Salines connaît des complications importantes de nature à remettre en cause sa réalisation. Des études complémentaires devraient permettre d'orienter la décision qui incombe à la Communauté. de l'Agglomération.

Notre commune est également engagée comme toutes les communes de l'ancienne communauté de communes Avranches—Mont Saint Michel, dans l'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Ce nouveau document d'urbanisme en cours de finalisation redessinera totalement les périmètres constructibles de notre commune. J'invite ceux qui sont concernés à venir se renseigner en Mairie, même s'il reste des interrogations, nous avons déjà une idée de ce qui se dessine. A l'avenir les droits à construire seront accordés pour une durée limitée.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2019.

AGENDA 1er semestre 2019

- 11 janvier à 18 h 30 vœux du maire.
- 18 janvier assemblée générale du Comité des fêtes.
- Du 17 janvier au 16 février recensement sur Vains.
- 30 janvier assemblée générale des Aînés Vainquais.
- 8 février assemblée générale du CLAV.
- 13 février les bons gestes du tri (voir page 13)
- 27 mars concours de belote les Aînés.
- 29 mars chorale Ecole St Michel .
- 29 mars spectacle de musique au RPI.
- 29 mars Assemblée Générale Société de chasse.
- 3 avril repas de printemps des Aînés.
- 6 avril repas des bénévoles du Comité des fêtes.
- 18 mai mascaret.
- 18 mai nuits des musées dès 18 h.
- 19 mai fête de printemps école St Michel.
- 15 juin soirée apéro avec le RPI.
- 15 et 16 juin fête du Bio ferme des cara-meuh.
- 19 juin repas d'été des Aînés.



L'essentiel du conseil municipal,

les comptes rendus complets des Conseils Municipaux sur le site internet de la commune : vains.fr

Projet d'effacement des réseaux route des salines

Le conseil municipal a étudié puis validé la réalisation de l'enfouissement des réseaux (électricité et téléphone) route des Salines, route du Grand Port et chemin du Grand Port. La possibilité d'effacer tous les réseaux en bord de grève. Un investissement important réalisé en partenariat avec le SDEM Syndicat Départemental d'Energies de la Manche pour l'amélioration de notre cadre de vie. La commune participera à hauteur de 92 000 euros le solde d'environ 250 000 euros sera financé par le SDEM.

Adhésion groupement de commande

Dans le cadre du projet de la réalisation du réseau d'assainissement dans le secteur de la route des Salines au chemin du Grand Port, le chantier réalisé en partenariat avec la Communauté d'Agglomération a nécessité l'adhésion au marché à groupement de commande proposé par la communauté d'agglomération afin de bénéficier de tarif avantageux et de simplification des procédures avec mise à contribution des services logistiques de la communauté d'agglomération.

Attribution des marchés du chantier route des Granges

Les marchés du projet « route des Granges » ont été attribués.

Le coût du chantier est estimé à 279 319,53 euros dont 88 000 euros financés par le Conseil Départemental au titre du Fond d'Investissement Rural grâce au soutien de nos conseillers départementaux. Le solde sera financé par un emprunt dont les échéances seront couvertes par les loyers.

Rapport sur la qualité du service de l'eau

Le rapport du service de l'eau a été présenté. Une population de 789 habitants desservis pour 472 abonnements. La consommation s'élève à 34 895 m³ qui proviennent d'Avranches et sont distribués par un réseau de 20 kilomètres. Le bilan fourni par l'ARS Agence Régionale de Santé indique une eau de bonne qualité. Le prix moyen est de 320.40 euros pour 120 m³ consommés soit une moyenne de 267 euros par m³.

Projet adduction d'eau route des Salines

L'avant projet sommaire réalisé par la Communauté d'Agglomération permet de prévoir un budget de 188 514,52 euros. Un groupement de

commande a été créé dans ce cadre. Assainissement compétence de la Communauté d'Agglomération. Adduction d'eau compétence commune de Vains).

Gestion des ordures ménagères

Face à la recrudescence des dépôts sauvages constatés cet été le Conseil Municipal a instauré la facturation d'enlèvement du dépôt sauvage. Ainsi, lorsque la preuve de l'origine du dépôt sera établie, le contrevenant sera sanctionné d'une participation à l'enlèvement d'un montant de 120 euros. Pour mémoire cette participation ne se substitue pas aux amendes prévues par le code pénal et le code de l'environnement.

Gestion du stationnement

Suite aux difficultés récurrentes de stationnement de voitures ventouses sur la zone de stationnement de l'écomusée et du grouin du sud, et faute d'avoir trouvé un accord avec les quelques guides de la baie qui refusaient de se conformer aux règles mises en place, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer une zone bleue afin de limiter la durée de stationnement.

L'essentiel du conseil municipal

Projet Portr'haie

Présentation du projet «Portr'haie», une manifestation artistique qui consiste en une exposition itinérante de photographie qui invite à la (re) découverte du paysage du bassin versant de la Sée. Ainsi pendant une année une quinzaine de photographies seront exposées alternativement pendant une durée d'un mois sur différents types de support. Deux sites sont concernés sur la commune de Vains, l'écomusée où seront exposées des photos sur 3 colonnes en béton et le centre bourg qui accueillera 1 panoramique auprès de l'escalier qui relie la départementale à la cité du Raulin.

Référé permis de construire

Trois associations ont engagé un référé au tribunal contre un permis de construire délivré par le Maire. Le juge a rejeté la requête et condamné les associations à verser à la commune la somme de 800 euros. Une affaire qui sera de nouveau examinée fin 2019.

Projet route des Granges

Une erreur matérielle s'est glissée lors du calcul du dernier estimatif de la route des Granges, il y'a lieu de rectifier le budget total du chantier qui s'élève en fait à 304 440,68 euros. Le reste à charge pour la commune est donc de 215 740,68 euros et nécessite de réajuster l'emprunt.

Projet cimetière

Le Conseil Municipal travaille à l'élaboration d'un projet pour le cimetière avec deux objectifs :

- ◇ recenser la totalité des sépultures, leurs propriétaires, afin de mettre à jour les différentes concessions attribuées.
- ◇ Permettre l'extension du cimetière.

Des panneaux ont été posés sur les sépultures pour lesquelles il existe un manque d'information. Les familles sont invitées à se faire connaître. Ce projet a débuté le 30 octobre 2018 et s'achèvera le 1er novembre 2021.

Cette démarche s'impose à la commune qui ne dispose plus des réserves d'emplacements nécessaires pour répondre à la législation.

Terrain de tennis

Les faibles sommes perçues au titre de la régie tennis ne permettent pas de la maintenir en fonction. Le Trésor Public demande sa clôture. De nouvelles règles d'utilisation du terrain doivent être définies. Celui-ci sera réservé aux écoles sur le temps scolaire et mis à la disposition des vainquais hors temps scolaire à titre gracieux (nécessité de pouvoir prouver son lieu de résidence).

M DUCLOS du Relais Vainquais accepte de garder la clé.

Programme voirie

Le programme de voirie a été défini et sera réalisé aussitôt que les conditions météorologiques seront favorables. Ainsi le chemin de l'église sera refait afin de permettre aux enfants qui se rendent de l'école à la garderie, de le faire dans de bonnes conditions. Les routes de la Loge, des Tisonnières, du Rosay et Tanguouse feront également l'objet de travaux au titre de l'année 2018. Ce programme sera complété sur l'année budgétaire 2019.

Déchets ménagers

La communauté d'agglomération procédera au renouvellement des conteneurs sur les Points d'Apports Volontaires (P.A.V) au cours du dernier trimestre 2018. Ces nouveaux matériels permettront de déposer des sacs de 50 litres.

De plus la communauté d'agglomération nous informe qu'elle n'assurera plus l'entretien des P.A.V. Il revient donc à la commune soit d'assurer ce service soit de payer la communauté d'agglomération pour le faire. Il a été constaté à plusieurs reprises que celle-ci avait bien des difficultés à maintenir les P.A.V en bon état de propreté. En conséquence il est décidé que les agents municipaux procéderont à ce nettoyage.

Statuts de la communauté d'agglomération

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes, la communauté d'agglomération doit procéder à la réécriture de ses statuts et restituer les compétences qu'elle n'entend pas conser-

ver. Ainsi plusieurs compétences seront modifiées, le nettoyage des plages, le transport des élèves de maternelles et de primaires vers les piscines et les sites de diffusion du spectacle vivant, les médiathèques...

Gestion de l'organisation communale

Le matériel informatique est devenu obsolète. Suite à la mise en place de la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) une réflexion s'est engagée. Un budget de 11 000 euros a été voté pour mener à bien cette opération de renouvellement du matériel.

La mise en place du nouveau Répertoire Electoral Unique ce qui impose une révision drastique des listes électorales. Cette réforme mettra fin au principe de la révision annuelle. Cette révision exceptionnelle a pu inviter certains vainquais à justifier de leur lieu de résidence.

Village patrimoine

Le label village patrimoine va devenir un label national. Une association nationale sera prochainement créée.

Elle aura en charge d'assurer la promotion et la qualification des villages candidats.

En bref

La commune s'est prononcée pour le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande « fourniture d'électricité pour l'éclairage public » en partenariat avec le SDEM. (Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche).

Une opération de relampage des candélabres situés à St Léonard est à l'étude. Ceux-ci présentent un problème qui provoquera à moyen terme des disjonctions du réseau.

Renouvellement de la convention avec le SDEAU 50 (Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDEau50)). Celui-ci assure pour le compte de la commune le suivi du contrat de délégation de service public d'eau potable.

Renouvellement du partenariat avec le festival Jazz en Baie.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus sur vains.fr



La commune de Vains va renouveler son recensement en 2019.

Du 17 janvier et jusqu'au 16 février 2 agents recenseurs : passeront chez vous pour déposer les documents qui une fois complétés nous permettront de réactualiser nos con-

naissance de la population Vainquaise.

Nous vous demandons de réserver un bon accueil à ces personnes qui viendront vous rencontrer.

Ouvertures de la mairie au public

Lundi de 17 h à 19 h permanence des élus

Mardi et vendredi de 9 h à 11 h

Mercredi de 14 h à 16 h

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec la secrétaire ou les élus en dehors de ces créneaux horaires.

Secrétaires Marie LAGAND DURET

Lydia PRAVISANI

tél : 02.33.70.81.42

Courriel : mairiedevains@wanadoo.fr

<http://www.vains.fr/>

Syndicat Inter-communal à Vocation Scolaire

Valérie **TERMINION** . est présente à la mairie de Vains le mardi de 8 h à 12 et 14 à 17 h.

Tél : 02.33.70.81.41.

Courriel : sivsbacillyvains@gmail.com

POUR LES NOUVEAUX VAINQUAIS

Nous vous invitons à venir vous présenter à la mairie pour vous inscrire sur le logiciel de la population. Cette démarche vous permet d'être connu par la commune lorsqu'il y a besoin de vous contacter.

Déchetterie de SAINT OVIN

HIVER horaires de novembre à mars.

Été horaires d'avril à octobre.

Lundi, mardi, mercredi vendredi, : de 9 h à 12 h 30 8 h 30 à 12 h 30

Samedi de 9 à 12 h 30 8 h 30 à 12 h 30 et 14 à 17 h 30

Déchetterie de St JEAN DE LA HAIZE

HIVER horaires de novembre à mars.

Été horaires d'avril à octobre.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 13 h 30 à 17 h de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi : de 13 h 30 à 17 h. de 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30

Les cartes sont à retirer en mairie.



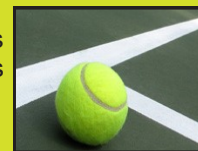
L'ACCES AU COURT DE TENNIS EST MAINTENANT GRATUIT POUR LES HABITANTS DE VAINS.

S'adresser au Relais Vainquais pour les réservations. La remise des clés se fait pour des créneaux d'une heure sur présentation de la carte d'identité.

Le Relais Vainquais Tél : 02.33.58.24.36

Les jours de fermetures du Relais Vainquais, la mairie assure la remise des clés

Tél : 02.33.70.81.42



Objets trouvés à récupérer en mairie :

- au mois de juillet route de la Grange des Dîmes des clés .

- en novembre une clé USB dans la salle polyvalente

La divagation des animaux domestiques

Article L 211-19-1

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Sur la voie publique les animaux doivent être tenus en laisse.

Article L 211-22

Les maires prennent toutes les dispositions propres pour empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.

Ils prescrivent que ces animaux errants saisis sur le territoire sont conduits à l'association Passerelle, où ils seront gardés pendant les délais fixés par l'article 211-25 et L 211-26.

LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES reprend au printemps. 2019.

Dès la découverte du nid :

1. Le signaler à la mairie.
2. Un agent communal ira vérifier s'il s'agit bien de frelons asiatiques.
3. la mairie préviendra la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche. FDGDON.
4. L'intervention aura lieu très rapidement.

A Vains une convention a été signée avec La FDGDON et l'intervention est facturée à la commune.

La prise en charge des frais de destruction est possible uniquement si c'est la FDGDON qui intervient (Délibération du conseil municipal du 17 octobre 2016).

Afin d'éviter la prolifération des frelons asiatiques sur la commune, il est souhaitable que les nids soient détruits. Nous comptons sur vous pour les signaler en mairie dès que vous constatez leurs présences.



Etat civil

NAISSANCES à AVRANCHES

- ◇ Lubin **LOCHET** le 26 juin
- ◇ Lise Maëlle **TIMONNIER** le 21 septembre
- ◇ Marceau **PICHON** le 8 août
- ◇ Félix **CAHAGNE BLOUIN** le 7 octobre

PARAINAGE CIVIL

Maël **HUMBERT** le 8 août

P A C S

Laëtitia **MAUCON** et Frédéric **DAVID** le 30 juin

Nathalie **QUEVILLON** et Pascale **ALFONSI** le 12 juillet

Faustine **GUY** et Flavien **JAMES** le 17 novembre

MARIAGES

Thérèse **MILLORD** et Louis **BRYER-MIMEURE** le 31 août

Clémence **GUION** et Arthur **BRUNETTI** le 8 septembre

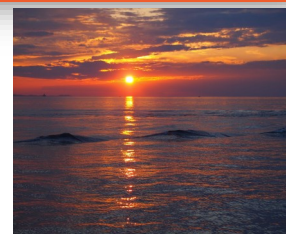


DÉCÈS

Sylvie **ROGGIA COLLET** le 5 septembre

Andrée **LETELLIER** née **JUGAN** le 22 septembre

Claude **ROBERT** le 7 décembre



CIMETIERE

Un recensement des concessions a été fait cet été dans la partie la plus ancienne du cimetière. Le travail a été poursuivi à la rentrée en identifiant les tombes dont les concessions étaient arrivées à échéance. Ont aussi été repérés et numérotés les monuments qui nécessitaient des travaux.

Avant la Toussaint des plaquettes ont été placées devant chacune de ces concessions et un registre est ouvert en mairie pour recevoir les souhaits des familles.

L'affichage restera 3 ans puis 2 autres années, pour les conces-

sions à l'abandon, afin de laisser le temps aux familles d'en réaliser le constat pour intervenir. Si elles ne souhaitent pas conserver les concessions elles peuvent venir faire, en mairie, une déclaration d'abandon.

La commune procédera dans un deuxième temps au relèvement des cendres. Celles-ci seront placées dans des boîtes identifiées rassemblées dans un ossuaire qui sera créé dans le cimetière. A la mairie dans un registre spécifique les noms seront répertoriés afin qu'il reste une trace de ces per-

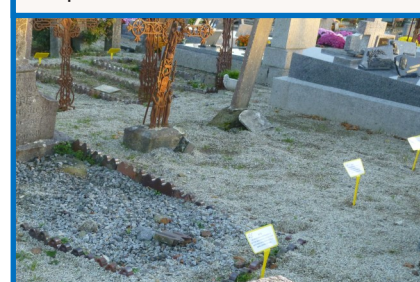
sonnes qui ont été inhumées à Vains.

Si vous êtes concernés nous vous invitons à contacter la mairie pour prendre rendez-vous de préférence le mercredi matin.

tél : 02.33.70.81.42

mail : mairiedevains@wanadoo.fr

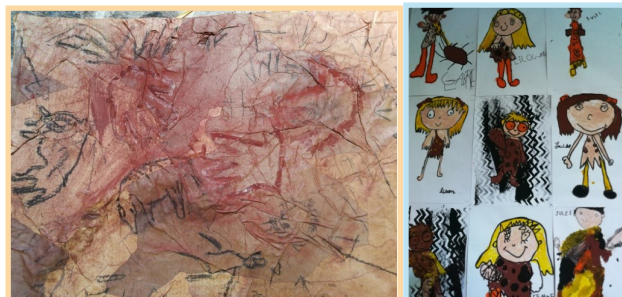
Plaquettes devant des concessions



Ecole Saint Michel

PROJETS AUTOUR DE L'HISTOIRE :

couvert l'art pariétal en réalisant une fresque à l'aide de pigments et de charbon de bois à la manière des hommes de Cro-Magnon que les maternelles/CP se sont amusés à représenter.



ont réalisé des affiches sur le Monument aux morts et participer à la cérémonie en déposant des roses et en lisant deux textes : « Fleur des tranchées »

et « 14-18 : Folie meurtrière ». Dans le prolongement, les CP/CM2 iront au musée d'Art et d'Histoire voir l'exposition « Des Normands sous l'uniforme ».



Un moment émouvant pour les petits comme pour les grands.

AUTRES ACTIVITES :

Chorale



Activités sportives

Avranches le jeudi 13 décembre sous l'initiative de l'association des commerçants « Bougez avec Avranches ».

Une nouvelle année riche en activités

Pour compléter les échanges intergénérationnels, les enfants ont eu le plaisir de chanter fin juin pour les Aînés et partager avec eux un goûter. Un temps fort apprécié de tous tout comme la Chorale avec l'école Saint-Paul de Granville et Jeanne d'Arc de Brécey le vendredi 29 mars 2019 à la salle des fêtes de Sartilly.

Mme DUCHEMIN et l'équipe éducative remercient le comité des Fêtes et la Paroisse (vente de Pain bénit) pour leur apport financier suite à la fête de la Baie.

Nous vous souhaitons à tous de Joyeuses fêtes de fin d'année !



A.P.E.L Association des parents de l'école Saint Michel

Une nouvelle année démarre ! Encore une année remplie d'activités pour l'A.P.E.L. de l'école St Michel !

Nous renouvelons et créons de nouvelles manifestations pour cette année 2018-2019 :

♦ **Création d'un jus de pomme** en Septembre/Octobre (et ce, du ramassage au pressage par les élèves et leurs parents !) puis dégustation lors de la semaine du goût par les familles et amis de l'école.



Les enfants ont été très attentifs tout au long de cette préparation



♦ **Reconduction de l'opération « vente de chocolats de Noël et vente de grille de Noël »**

♦ **Célébration de Noël** le 18 Décembre 2018 à 19h à l'église de Vains puis à 20h à la salle des Dîmes pour les chants et la distribution des cadeaux.

♦ **Chorale inter-écoles** le 29 mars à la salle de Sartilly, c'est notre école qui organise cette manifestation.

♦ **6^{ème} édition de la Fête du Printemps** le 19 Mai 2019

♦ **Fête de l'école** le 21 Juin 2019 qui aura lieu à la salle de Marcey-les-Grèves.

Du nouveau dans le bureau :

Suite au départ de la secrétaire, le bureau de l'A.P.E.L. a élu Alison OZERAY pour remplacer cette dernière.

L'association est soutenue dans ses actions par la municipalité,

le comité des fêtes, les familles, les amis et les anciens de l'école. Nous vous remercions tous très chaleureusement !

Tout le monde se mobilise avec plaisir pour :

* améliorer l'environnement au sein de notre école,

* faciliter les conditions d'enseignement pour nos enfants,

* donner la possibilité aux enseignantes de programmer des sorties pédagogiques,

* puis investir dans des équipements pour l'école.

Joyeuses fêtes de fin d'année et bonne année 2019.

Regroupement scolaire VAINS BACILLY

Les élèves des 4 classes du RPI ont repris le chemin de l'école le lundi 3 septembre

Cette année, le projet des classes est centré sur l'architecture et le patrimoine local.

Trois classes sont allées voir l'exposition sur « à la manière d'eux » (*Le mont Saint Michel peint à la manière des grands peintres*) en octobre au scriptorial d'Avranches.



Les enfants devant le scriptorial

Les classes vont travailler avec l'éco musée de Vains. La classe des GS CP s'y est déjà rendue le 29 septembre et le 9 novembre. Accueillis par Mme Pigeon les élèves ont, d'abord pu observer la baie, les prés salés avec les moutons, les arbustes, les marées devant le musée. La guide a, ensuite, conduit le groupe jusqu'au Grouin du sud pour observer : des phoques, des poissons (mulets), des mouettes, des cormorans.



La classe de GS-CP retournera encore deux fois à l'éco musée observer la baie, sa faune et sa flore qui évoluent à chaque saison. Les trois autres classes s'y rendront en janvier et avril pour observer les marées et les maisons du village de St Léonard. Les classes de PS/MS et GS/CP se rendront aussi au Mont Saint Michel en janvier dans le cadre d'un projet de concours de photos sur le **MONT La MERVEILLE !**

Les classes de Vains travailleront l'architecture urbaine de Rennes, ce qui fera l'objet d'un déplacement de deux jours en mai.

L'école a aussi commencé à préparer un spectacle musical avec l'intervention de Marie Cécile Ma-

riette de Musique Expérience dans les classes tous les 15 jours. Les parents seront conviés à voir leurs enfants sur la scène de Bacilly le 29 mars prochain.

Les enfants sont initiés au tri sélectif dans les classes



Au programme des activités sportives



Sport sur le dojo

Les classes de GS/CP, CE1/2 et CM1/2 utilisent le dojo de la salle de Sartilly pour des activités de gym, acrosports,...

De la natation pour les GS, CP, CE1, CE2, CM1 & CM2, 10 séances entre septembre et mars selon les classes.

Les classes de maternelle et GS/CP participeront aux rencontres de rondes et jeux dansées à Avranches en mars.

La classe de CE1/2 participera aux rencontres de danse en avril à Avranches.

Les CM1/2 participeront aux rencontres d'orientation au printemps.

Joyeuses fêtes de fin d'année
Les enseignants du RPI Bacilly Vains

L'équipe enseignante et leurs élèves remercient l'Association de Parents d'Elèves pour son engagement auprès des classes et les parents qui accompagnent lors des sorties.



A.P.E. Association des Parents des écoles de VAINS et BACILLY

Cette année le bureau de l'APE laire. Cette subvention aide au exceptionnelle de 1500€ pour un est reconduit mais l'association financement des projets des en projet de sortie avec nuitée pour compte de nouveaux membres. seignants mais aussi à l'achat de les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2. Comme tous les ans, l'argent matériel pour l'école. L'APE a versé la somme de Afin de récolter des fonds, plu- récoleté lors des diverses mani- 5000€ à l'école publique Bacilly- sieurs actions ont été ou vont festations permet de donner une subvention à la coopérative sco- Vains ainsi qu'une subvention être organisées cette année :



Un apéro-concert qui a ravis petits et grands

Le marché de Noël a eu lieu le vendredi 14 décembre dans la cour de l'école maternelle de Bacilly après la classe, suivi d'une vente de pizzas

Le programme en 2019

pour le reste de l'année, l'APE prévoit

- une vente de galette en janvier,
- une buvette lors du spectacle des enfants le 29 mars,
- la soirée apéro-concert avec restauration le 15 juin.



Le marché de l'automne a eu lieu le dimanche 7 octobre.

**L'APE vous souhaite de bonnes fêtes
de fin d'année...**

Du côté de la Maison Familiale

Nombreuses sont les activités qui ont été menées avec les élèves depuis cette rentrée. Voici un petit aperçu de celles-ci.

Qui dit **rentrée** dit nouveaux élèves, venus de tous horizons avec des objectifs différents :

pour s'intégrer au mieux et faire connaissance avec l'équipe, **une semaine de cohésion** leur a été proposée. **Merci aux commerçants d'Avranches** qui se sont prêtés au jeu en offrant les lots remis à toutes les équipes !



Certains temps forts étant essentiels pour valoriser le principe de l'alternance, les nouveaux groupes ont été comme chaque année préparés à l'univers professionnel qui les attend : intervention de **M. Savary** pour les 4^{èmes} (responsable d'une boulangerie de grande surface), tandis que les 3^{èmes} ont accueilli d'anciens élèves :

Tony (charcutier-traiteur) et **Anthony** (boulangier). Les 2^{ndes} SAPAT ont quant à eux accueilli **Mme Bihel**, cadre de santé à l'hôpital de Villedieu, qui les a préparés au mieux au *secret professionnel*. Elle est par ailleurs intervenue chez les *Terminales SAPAT* pour échanger sur le travail d'équipe.

Dans une démarche de prévention, **le Major LEVOY** (prévention drogue et alcool) puis **le Major GANDON** (les dangers d'internet) de la Gendarmerie sont venus rencontrer les élèves. **Mr LE-GOUX** de l'Association ADOT aura sensibilisé les Terminales au don d'organes.

Afin d'éveiller leur culture générale, la MFR amène les élèves à



se questionner sur le monde et le quotidien. C'est ainsi que les 4^{èmes} ont découvert le Barrage de la Rance pour en comprendre la production d'énergie. En outre, dans un temps fort mené sur le thème « des animaux, de la faune et de la flore », ils ont pu observer les espèces du **Grand Aquarium de Saint Malo**, une

visite guidée permettant d'en découvrir les coulisses, et ont accueilli **M. PHILIPPE** (représentant de la Fédération de la Chasse). Accompagnés des 2^{ndes} PA, pour qui le fonctionnement d'une exploitation est au programme, le thème a été complété par une visite de la **ferme CARA-MEUH !**

Les 2^{ndes} PA ont pu lier la théorie à la pratique puisqu'ils ont appris à conduire un tracteur en respectant les règles de sécurité (merci à **l'Entreprise Blanchard** de Marcey les Grèves pour la mise à

disposition du matériel) : cette initiation au maniement des engins agricoles a ensuite été évaluée à la **MFR de Mortain**.



Les 3^{èmes} ont abordé « les moyens de communication » leur permettant de s'intéresser entre autres à la presse écrite : c'est à cette occasion que **M. Lecoq**, correspondant local pour le journal « La Gazette », est venu échanger avec les jeunes sur son expérience. Le thème de la conduite accompagnée correspondant à leur âge, ils ont également eu une **intervention AAC**, leur offrant l'occasion de

participer à un concours pour financer le permis.

Par ailleurs, les terminales du Bac Pro SAPAT préparent déjà leur orientation à l'issue de leur forma-



tion : sont notamment intervenues d'anciennes élèves **Audrey PONS** (aide-soignante à domicile)

et **Emilie COURTOIS** (monitrice-éducatrice).

Afin de se préparer aux oraux et illustrer leur cours de français, le groupe a bénéficié d'une initiation au théâtre par **Mme CHAPDELAINE** qui intervient au théâtre de la Haute Ville (*Granville*).

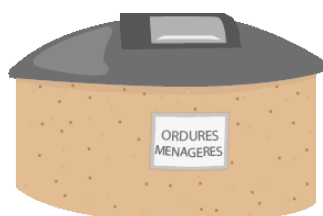
Pour finir, une cérémonie de **remise des diplômes** (Bac Pro et DNB) a été organisée à l'issue de l'**Assemblée Générale** de la MFR.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Les bons gestes du tri sélectif à VAINS



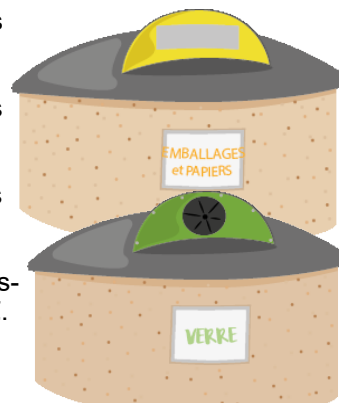
« Les bons gestes du tri ». Une réunion d'information à l'initiative des Aînés Vainquais aura lieu le 13 février de 14 à 16 h à la grange des Dîmes. Elle s'adressera à tous les Vainquais. Il y sera aussi présenté le recyclage des produits triés.



Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs noirs dans les colonnes situées sur votre commune.

Le tri sélectif doit être déposé en vrac dans les colonnes situées sur votre commune.

le verre doit être déposé en vrac dans les colonnes situées sur votre commune.



Il est interdit de déposer des sacs au pied de ces colonnes. Ces dépôts sont passibles d'une amende de 35 € à 1500 €. L'enlèvement des dépôts peut être facturé 120 €.

En cas de colonnes pleines ou de dysfonctionnement, n'hésitez pas à contacter le service déchets au 02.33.68.68.96 ou à l'adresse suivante : service.dechets@msm-normandie.fr

Pour tous les autres déchets, vous devez vous rendre en déchèterie Saint-Jean-de-la-Haize ou Saint-Ovin (horaires p 6)

Notre commune est en extension des consignes de tri, ce qui signifie que tous les emballages plastiques sont recyclables : tous les pots et barquettes (yaourts, crème fraîche), les suremballages, les barquettes en polystyrène, les blisters...

Plus de renseignements sur : <http://www.consignesdetri.fr>

Le guide du tri est disponible en mairie. Il existe en anglais.

Emballages et papiers à RECYCLER



→ Uniquement les bouteilles, bidons et flacons en plastique



→ Emballages métalliques



→ Cartonnettes, briques alimentaires



→ Tous les papiers



Tous ces déchets NE SE RECYCLENT PAS = Ordures ménagères



→ Plastiques NON RECYCLABLES



→ Papiers et cartons NON RECYCLABLES



→ Restes alimentaires, divers (litière...)

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES DE GAZ



TEXTILES



MÉDICAMENTS À RAPPORTER EN PHARMACIE



DIVERS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

→ Encombrants, ferrailles, gros cartons, bidons d'huile de vidange, huiles de vidange, batteries, radiographies, pots de peinture, vaisselle, piles, ampoules, cartouches d'imprimante, déchets d'équipement électriques ou électroniques, déchets verts

Comité des fêtes de Vains

Par où commencer ?...

Tout d'abord un grand merci à tous les bénévoles, anciens et nouveaux.

Un remerciement tout particulier à Mr Didier LECOLAZET pour l'électricité, à toute l'équipe de

montage et démontage, l'équipe restauration, buvette, grillades, animations, crêpes, parkings, brocante.

Un grand merci également à Messieurs HALLAIS, FAGUAIS, JUGAN, LECOLAZET et de l'ECOMUSEE pour le prêt de leur

champ respectif pour les différents besoins des activités.

Sachez que sans les bénévoles rien n'est possible. Votre aide est indispensable et remarquable.

Retour sur cette année :

Mascaret du 16 juin 2018

Malgré le temps et surtout le vent cet événement a été une réussite. Les habitués, locaux et promeneurs étaient au rendez-vous grâce à la belle campagne de communication menée par Guillaume NATU.



Fête de la baie du 9 Septembre 2018

Cette année encore et en étroite collaboration avec l'écomusée de VAINS – SAINT LEONARD, la fête de la baie s'est implantée

dans le village de SAINT LEONARD.

Grâce à un temps clément et à nos nombreux bénévoles cette fête a de nouveau été une grande réussite.

La Messe suivie par de nombreux habitants et fidèles a rencontré un beau succès et ce grâce à Mme Madeleine LECHARTIER et son équipe.

La brocante a dépassé toutes nos espérances et les nombreux déballeurs ont pu rester la journée entière contrairement à l'année dernière et en profiter pour vendre au mieux.

La restauration a rencontré un franc succès, plus une miette à picorer en milieu d'après-midi.

Les buvettes, avec une équipe bien rodée et sous un temps clément a été victime de son succès. Pour la première année, à l'entrée du site, des voitures an-

ciennes étaient exposées, nous comptons sur vous l'année prochaine pour nous aider à développer cette exposition.



La musique et les animations ont été appréciées.

L'apéro concert sur le site magnifique, que l'écomusée nous met à disposition gracieusement, a également été apprécié de tous, il faut dire que le groupe et le coucher de soleil y étaient pour quelque chose ☐.



EVENEMENTS ET RENDEZ VOUS 2019 :

Assemblée Générale de l'association le vendredi 18 janvier 2019 20H30 à la salle des associations, à cette occasion nous tirerons les rois ensemble et le verre de l'amitié sera offert.

Soirée Carnaval le samedi 06 avril 2019 à la salle des fêtes de MARCEY LES GREVES, gratuité des repas pour les bénévoles.

Fête du Mascaret 2019 le samedi 18 mai 2019 à la pointe du Grouin, buvette, restauration et concert.

Fête de la baie le dimanche 08 septembre 2019 au village de St Léonard commune de VAINS



Le C.L.A.V. Club de Loisirs et d'Animations Vainquais

Les activités du CLAV à la rentrée

Depuis septembre les activités du CLAV ont repris toujours avec une bonne fréquentation. Une nouvelle animation a lieu cette année, le Yoga avec 7 adhérentes. En ce qui

concerne la gymnastique et le fitness le nombre de participants se maintient avec 40 personnes des inscriptions sont toujours possibles au cours de fitness. Pour les autres

activités les effectifs augmentent un peu, la calligraphie 7 adhésions, le scrapbooking 8, les randonneurs 32, la détente florale 9 + 3 nouvelles inscriptions en décembre.

Cette année le CLAV a 40 années d'existence

Les statuts du CLAV ont été déposés le 20 octobre 1978 et ceux-ci ont été enregistrés le 20 février 1979, à l'initiative de Claudine LEPELTIER.

C'est pourquoi le samedi 6 octobre nous avons décidé de fêter ce 40^{ème} anniversaire autour d'un buffet froid à la salle de Vains avec la présence des membres, adhérents, les anciens présidents, les animateurs anciens et nouveaux, les conjoints, ainsi que Monsieur Olivier DEVILLE. A l'issue de cette soirée des photos anciennes et récentes retraçant la vie du CLAV, des éditions de la Clavette publiées pendant 2 an-

nées tous les mois d'octobre 1979 à novembre 1982, des pages de scrapbooking, et des réalisations de calligraphie ont été exposées. Tout au long de cette soirée des photos des diverses activités sont passées en diaporama sur fond musical. Merci à tous ceux et celles qui nous ont aidés pour la réalisation de cette exposition. Chaque président est intervenu pour retracer ces 40 années d'existence.

Claudine LEPELTIER en 1978, Raymond LECHAT en 1999, Marie Paule MORAZIN en 2010, Marie Jo MANNEHEUT en 2017.

ils avaient participé activement en nous confiant les archives photos qui ont permis aux participants de prendre connaissance de la vie du CLAV par ces diverses activités.

Au fil des années le CLAV a évolué dans les activités qu'il a proposé s'efforçant toujours de répondre au mieux aux besoins des adhérents et de leurs familles.

Nous remercions toutes les personnes ainsi que les membres du conseil d'administration du CLAV et leurs familles. Elles ont permis que cette soirée soit appréciée des participants.



Photos prises lors de la soirée du 6 octobre.

Comme l'an passé, le CLAV s'est associé au Comité des Fêtes de St-Martin des Champs pour la fabrication des crêpes les 7 et 8 décembre au profit du TELETHON 2018.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé à cette action ainsi que le comité des fêtes de Vains qui nous prête son matériel.

L'assemblée Générale du CLAV aura lieu le vendredi 8 février à 20 h 30 à la grange des Dîmes
nous comptons sur votre présence.

Les membres du CLAV vous souhaitent à toutes et à tous de joyeuses fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019.

La Société de chasse la St Hubert

Le 11 octobre Claude **MOCQUES**

a été élu président pour remplacer Alain **RICHARD** qui a souhaité quitter la présidence.

Au nom des adhérents, nous le remercions pour les travaux accomplis pendant les 15 années au sein de la Saint Hubert de Vains.

Ce qu'il est bon de savoir en tant que chasseur:

Ai-je le droit d'entrer sur un terrain pour chasser ?

1 le terrain doit être balisé « chasse gardée, réserve, chasse interdite. Dans ce cas le propriétaire se réserve la chasse.

2 Le terrain est libre avec ou sans panneaux néanmoins un accord entre le propriétaire et la société de chasse doit être signé.

3 Le terrain est une réserve de chasse et dans ce cas l'accès et le passage d'un chasseur même avec le fusil en bretelle est interdit.

4 Le terrain porte un panneau FCM 62 ce panneau indique qu'un accord

entre le propriétaire et la société existe. Ceci permet l'attribution d'un certain nombre de bracelets chevreuil par la fédération de chasse de la Manche.

Il est important de mettre en conformité les baux entre les propriétaires et la société de chasse. Notre passage auprès des propriétaires se fera assez rapidement pour la signature des contrats. La société de chasse remercie tous les propriétaires de bien vouloir être à l'écoute pour qu'ensemble puisse être trouvé un équilibre entre gibier et prédateurs. Un plan communal sera par la suite remis à chaque chasseur après la signature des baux.

Nos actions en 2019 :

Un concours va être ouvert jusqu'au 31 mai 2019 pour la mise en forme d'un logo représentant la société de chasse la Saint Hubert.

Le rôle du bureau de la société de chasse :

1 gérer les finances, répondre administrativement aux différents organismes (mairie, propriétaires Fédéra-

tion préfecture...)

Préparer et organiser les réunions et activités diverses (battues, festivités...)

Mettre en forme les suggestions, propositions pour décider par vote de nos orientations.

Le 28 décembre 2018 une réunion de bureau va travailler sur la réactualisation des statuts et la synthèse du règlement intérieur.

Le 29 mars 2019 à 20 h 30 une assemblée extraordinaire aura lieu pour l'adoption des nouveaux statuts. Ceux-ci seront ensuite envoyés pour être homologués à la direction départementale de la cohésion sociale.

Le 15 septembre 2019 à 10 h assemblée générale ordinaire.

**Bonne saison de chasse
« dans un bon esprit et la
bonne humeur »
meilleurs vœux à tous et
à vos proches.**

Les Anciens Combattants

Le 11 novembre nous avons célébré le centième anniversaire de la guerre de 1914 – 1918.

A 10 h nous étions conviés à Marcey les Grèves pour la cérémonie avec la participation des enfants des écoles.

Ensuite nous étions de retour à Vains pour la cérémonie au monument aux morts. Cette année les élèves de l'école Saint Michel nous ont accompagnés. Ils ont étudié pendant le temps scolaire la guerre de 1914 1918. La manifestation ce 11 novembre était l'aboutissement du travail qu'ils avaient accompli.

Ils ont déposés des roses rouges

pour honorer nos anciens combattants. Les personnes présentes à cette manifestation ont été sensibles à leur présence et nous les remercions très chaleureusement.

Nous aimerions voir se renouveler à l'avenir cette participation des plus jeunes

Nous tenons à remercier également les enseignantes qui ont permis aux enfants de faire ce travail de mémoire.

Après nous sommes allés déposer une gerbe à la stèle de l'amiral Gauchet.

nous étions conviés à la



salle de la grange des Dîmes pour le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité.

Nous les remercions encore vivement.

Nous avons terminé notre journée par un banquet au restaurant les 13 assiettes

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous le 8 mai 2019

Le monument aux morts représenté par les enfants



ECOMUSEE de la Baie du Mont Saint Michel



Écomusée de la Baie du Mont-Saint-Michel

Route du Grouin du Sud
50300 VAINS/Saint-Léonard

Tél : 02 33 89 06 06 –

fax : 02 33 89 06 07

musee.vains@manche.fr

patrimoine.manche.fr

ANIMATIONS 2019 de janvier à juin à l'Écomusée

« Le sel de la Baie » chaque mercredi des vacances scolaires, 14h30

Au cours d'une démonstration, découvrez la technique de fabrication du sel utilisée dans la Baie jusqu'au milieu du XIXe siècle et repartez avec votre propre sel.



« Découverte des prés-salés », les mardis 12 et 26 février, 16 et 30 avril, 14h30

Découvrez sur ce milieu recouvert périodiquement par la mer : les plantes et les animaux qui le fréquentent, sa sédimentation et sa formation, les activités humaines pratiquées.

Balade commentée, décou-

verte de la pointe du Grouin du Sud, le jeudi 21 février et les mardis 9 et 23 avril, 10h30

Des prés-salés aux digues des salines de Vains, des haies bocagères jusqu'à la pointe du Grouin du Sud, flânez sur ce parcours entre terre et mer et découvrez la diversité des paysages littoraux de la baie du Mont Saint-Michel.

Les p'tites visites du musée »,

Les oiseaux : le mardi 19 février, 14h30

Les phoques : le jeudi 18 avril, 14h30

Visites thématiques familiales de courte durée (30 minutes)

Tous les tarifs des animations comprennent la visite libre des expositions permanentes.

ÉVÉNEMENTIEL GRATUIT 2019

Nuit des Musées et Pierres en Lumières, samedi 18 mai, à partir de 18h

À 21h et 22h, visite commentée

« Salines et sauniers de Vains » : venez découvrir la vie des sau-

niers autrefois et partager leur savoir-faire au cours d'une démonstration de fabrication du sel de l'Avranchin.

À partir de 22h30, illumination des bâtiments de l'écomusée.

Visite libre et gratuite.



EXPOSITION 2019



« Doris et Wary, les bateaux des pêcheurs à pied de la baie du Mont »

L'exposition apporte son témoignage sur l'évolution rapide du métier de pêcheur à pied, sur les raisons qui les ont amenées à utiliser pendant plus d'un siècle des embarcations originaires de la

côte est du Canada et des États-Unis. C'est aussi un hommage à ces pêcheurs à pied, véritables marins naviguant dans les conditions difficiles de la baie du Mont Saint-Michel.

Horaires d'ouverture

Vacances scolaires, tous les jours de 14 heures à 18 heures

Avril, mai, juin, tous les jours de 14 heures à 18 heures

Fermé le 1er mai.

L'Amicale des Aînés Vainquais

Notre grand temps fort de ce 2nd trimestre est l'anniversaire de la création de notre Amicale. Petit rappel : le 21 décembre 1978 constitution d'une association dénommée « Club Amitiés 3ème Age de Vains », présidente Mme de la Tribouille. Le dimanche 16 décembre, au cours du repas traditionnel de Noël, nous avons fêté ce 40ème anniversaire. Nous avons en effet changé nos habi-

tudes puisque cet événement s'est déroulé à la salle des fêtes de Bacilly. Un repas plus copieux et plus festif, cuisiné par le traiteur Bordais et servi par des jeunes de notre commune. Nous avons invité des artistes du Music Hall « Weberty Cabaret » qui ont animé notre repas tout au long de cette journée. Plus d'une centaine de personnes ont participé chaleureusement à cet heureux événement.



Les serveurs tels des professionnels

Nous remercions vivement tous les acteurs de cette journée exceptionnelle :

- **les serveurs**, Alicia et Précilla (petites filles de Claudine David, Délia (petite fille de Mauricette

Moriano), Léa (petite fille de Rose-Marie Vaudoit), Thomas (petit fils de Françoise Bataille) et Virginie (fille de René Morel)

- **nos convives** de leur agréable présence et de l'intérêt qu'ils ont

manifesté pour cet événement
- **les membres** du bureau et les bénévoles

- **la troupe** du cabaret « Weberty »



Voyage organisé à Rochefort en Terre



106 convives venus fêter les 40 ans du club le 16 décembre

Auparavant,

- certains membres de l'Amicale ont participé à la vente de crêpes lors de la fête de la Baie le dimanche 9 septembre

- **notre concours de belote** du mercredi 24 octobre a réuni 48 équipes. Bonne fréquentation et bonne humeur...

- **un atelier « Les gestes qui sauvent »** proposé par l'Association

santé, éducation et prévention sur les territoires de Basse Normandie, animé par Mme Joëlle Corti-Besnard. Un premier module a eu lieu en octobre. Une douzaine de personnes s'est formée aux gestes qui sauvent (une matinée d'informations et deux matinées de pratique). Intérêt et bonne humeur lors de cet atelier. Un second module est prévu en début d'année 2019.



Les participants à Atelier nutrition

Comme à chaque début d'année, les membres du bureau vous rendront visite début janvier pour vous proposer l'adhésion de 12 € à notre Amicale et vous inviter au partage de la Galette des Rois lors de l'Assemblée Générale du mercredi 30 janvier 2019. **Une exposition « photos-souvenirs de ces 40 dernières années »** vous sera présentée. Venez nombreux vous remémorer ces heureux souvenirs.

Dates à retenir pour le 1^{er} semestre 2019

- 1 **Assemblée Générale** mercredi 30 janvier Grange des Dîmes 14 h
- 2 **Atelier « Les gestes qui sauvent »** 2nd module début 2019
- 3 **Présentation du tri sélectif** le 13
- 4 **Repas de printemps** mercredi 3 avril
- 5 **Concours de belote** mercredi 27 mars
- 6 **Repas d'été** mercredi 19 juin
- 7 **Voyage** en juin

N'oublions pas nos rencontres : chaque 1^{er} et 3ème mercredi du mois

Joyeuses fêtes de fin d'année et bonne année 2019.

La ferme des Cara-Meuh !

Les visiteurs le 16 septembre dernier



expositions artistiques,

Le miel de la ferme !

Charlie s'est installé en début d'année à la ferme,

De nombreux visiteurs sont venus découvrir la ferme cette année et en parallèle, l'équipe continue de développer la structure en menant à bien ses différents projets.

Le Cara-Meuh Festival : 7 000 visiteurs pour la 2^{ème} édition !

Cette deuxième édition du Cara-Meuh Festival a attiré plus de 7 000 visiteurs sur la journée ! Des visites guidées et démonstrations ont eu lieu toute la journée, afin de faire découvrir notre savoir-faire. Côté animations, les petits comme les grands ont pu se divertir tout au long de la journée : conférences agricoles, animations pour enfants, concerts, découverte de produits locaux,

comme apiculteur. En juillet, il a mis en place une vingtaine de ruches et a pu faire sa première extraction de miel à la fin de l'été.

Plantations : l'objectif se rapproche !

Notre projet d'agroforesterie arrive à terme ! 2 500 arbres ont déjà commencé à prendre racines. Notre objectif étant de 5 000 arbres, les 2 500 arbres restants seront plantés au printemps 2019.

Tout l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !



A vos agendas !

Tous les mois : une nouvelle exposition et une nocturne de la boutique (1er vendredi du mois, 18h30)
Mars/Avril 2019 : Retour du Cara-Poule !

Mercredi 24 avril 2019 : Chasse aux Cara-Meuh de Pâques !

15 & 16 juin 2019 : Fête de la Bio

Dimanche 15 septembre 2019 : 3ème Cara-Meuh Festival !

Contact : 02.33.70.82.40 – boutique@cara-meuh.com – www.cara-meuh.com

Nouveauté

Depuis décembre un nouveau commerce ambulant

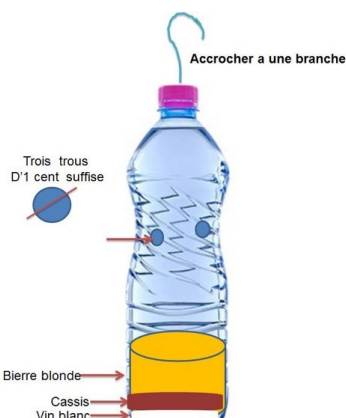
«Coco pizza» s'installe à Vains sur la place de la mairie

le mardi de 17 h 30 à 21 h. les cuisson sont faites au feu de bois et pas moins de 40 pizzas salées et sucrées vous sont proposées

Pour les joindre 07.82.23.02.21



Fabriquez votre piège à frelons asiatiques



Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis. Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril.

Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid...

Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car il ne sont pas toujours morts, sortis du piège, il peuvent se réveiller et repartir.

Merci de votre lecture et à vos pièges !

Mémoire de Vainquais

Y a-t-il encore du saumon dans la Baie du Mont Saint Michel ?

Depuis des siècles les hommes pêchent le saumon dans la Baie du Mont Saint Michel. La commune de Vains St Léonard compta longtemps parmi ses habitants de vieilles familles de pêcheurs qui perpétuèrent, de générations en générations, l'art de pêcher le saumon en Baie avec des filets fixes, qu'on appelait des rets. Alors que le 20^e siècle vit progressivement la Baie se vider de ses pêcheurs professionnels, l'administration maritime, cédant à la pression des pêcheurs à la ligne, mit fin à cette pratique en interdisant à Guy Jugan, dernier pêcheur professionnel en activité en 1991, de pêcher les salmonidés. Les années suivantes, toutes captures de saumons furent interdites de quelque manière que ce soit, en amont de l'axe Bec d'Andaine/Tombelaine et les rets disparurent du paysage vainquais. Seule était tolérée, en période estivale, la prise des saumons «au calme» en fond de Baie, pêche solitaire consistant à «lire» la surface de l'eau, à mer descendante, pour tenter de repérer et de prélever des «castillons».

La SAUTRAPEC (association de sauvegarde des pêches traditionnelles en Baie du Mont Saint Michel) dut à plusieurs reprises se battre avec les affaires maritimes, allant jusqu'à porter l'affaire devant les tribunaux, pour préserver cette pratique ancestrale qui n'occasion-

nait que peu de captures, alors que sur l'ensemble de l'année, des quantités de saumons beaucoup plus importantes étaient prélevées chez les pêcheurs à la ligne, comprenant le prélèvement de saumons de printemps, gros sujets présentant un taux potentiel de reproduction élevé.

Sur la saison 2018, seulement 4 saumons ont été pêchés «au calme» en Baie du Mont, très loin des quotas déterminés par les autorités maritimes pour les 30 pêcheurs possédant une autorisation. Les prélèvements réalisés en rivières sont, pour cette même année, inférieurs à ceux habituellement réalisés. Doit-on pour autant en conclure que les effectifs sont en déclin ? Très souvent on entend dire que le saumon atlantique est de moins en moins présent dans la Baie du Mont Saint Michel, et qu'autrefois, il y en avait bien plus. Pourtant, les pêcheurs de Saint Léonard qui connaissent parfaitement le sujet, avaient remarqué que, de manière cyclique, certaines années, le saumon se raréfiait et revenait en nombre les années suivantes. La situation fut si préoccupante qu'en 1928, 13 pêcheurs de St Léonard s'associèrent pour offrir à la paroisse de Vains un ex-voto, sous la forme d'un doris en modèle réduit, réalisé à l'époque par Ernest Vaudoit, espérant par ce don voir reve-

nir les saumons dans la Baie. Leurs prières furent semble-t-il exhaussées puisque, les années suivantes, les gros saumons réapparurent en Baie !

La Sée, rivière qui borde tout le flanc sud de la commune de Vains, est aujourd'hui considérée comme la deuxième meilleure rivière porteuse de saumon en France, et constitue, de ce fait, une richesse inestimable que les hommes ont su préserver depuis des siècles. Les quantités de jeunes saumons recensés dans les trois fleuves de la Baie du Mont Saint Michel ces derniers temps, laissent présager des années plus fastes pour la pêche au calme en fond de Baie, même si les travaux de désensablement du Mont Saint Michel qui creusent les fleuves et éloignent ceux-ci de la côte, rendent l'activité plus pénible et les captures plus difficiles ces dernières saisons.

Aujourd'hui, grâce aux travaux de recherches sur le saumon, aux recensements des captures en rivière et en fond de Baie, on tend vers une connaissance plus fine des évolutions de populations et des mœurs du saumon de la Baie, connaissances indispensables pour déterminer des quotas de prélèvements garantissant une pérennité de l'espèce.



Ex-voto visible encore aujourd'hui dans l'église de Vains, sur lequel on peut lire les noms des donateurs :

«Emmanuel Letellier, Eugène Jugan, Emile Jugan dit Jardinier, Paul Marie Jugan, Emile Letellier, Alexandre Gassot Cocris, Emmanuel Jugan, René Jugan, Louis Letellier, Marcel Letellier, Alexandre Jugan Jardinier, Alexandre Letellier, Louis Jugan».

Si vous disposez de documents ou témoignages pouvant servir de support pour la rubrique « Mémoire de Vainquais », vous pouvez contacter Sébastien Lechartier au 0663681973.

Directeur de la publication : Olivier DEVILLE

Conception, rédaction et photos : Marie Jo MANNEHEUT et la commission communication avec le concours des associations

Impression : Imprimerie Moderne - Avanches - Tirage : 430 exemplaires distribués gratuitement dans les foyers

Périodicité : semestrielle - Dépôt légal à parution - Reproduction interdite